

NG

NG Numéro 4 – Mai 2026

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ÉDITO

Initiative du chaos : nous devons convaincre !

VOTATIONS DU 14 JUIN

Initiative du chaos : l'initiative qui ne nous veut pas du bien
Les signes religieux n'ont pas leur place au parlement

**INTERVIEW DE LA
COMMANDANTE
MONICA BONFANTI**

**G7 À EVIAN :
UN POINT SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ**

Agenda

MAI

20 MAI

Assemblée générale

De 19h15 à 22h
Lieu à venir

28 MAI

Atelier Bilatérales III

De 18h30 à 21h
Lieu à venir

JUIN

23 JUIN

Assemblée des délégués

Lieu à venir

AOÛT

22 AOÛT

Université d'été

De 9h à 14h
Salle polyvalente de Troinex

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.

Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?

Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Initiative du chaos : nous devons convaincre !

TEMPS FORT

P. 4

G7 à Evian :

Interview de la Colonel Monica Bonfanti, Commandante de la Police genevoise

VOTATIONS DU 14 JUIN

P. 8

Prises de position

Fédéral

Initiative du chaos : l'initiative qui ne nous veut pas du bien

Le service civil, une solution exceptionnelle

Cantonal

Urgence d'un cadre stable et pérenne pour le commerce genevois : votons OUI à la loi 11715

Les signes religieux n'ont pas leur place au parlement

GENÈVE

P. 20

Félicitations à Olivier Jornot, réélu au poste de Procureur général

PLR EN IMAGES

P. 22

Bonne lecture !

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Initiative du chaos : nous devons convaincre !

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Les dernières projections qui donnent une victoire à l'initiative du chaos sont inquiétantes. La stabilité et la prévisibilité sont les piliers de notre prospérité. Cette initiative prétend répondre aux défis de la Suisse tout en proposant une logique dangereuse de repli et de rupture.

La question d'une croissance qui rime avec une amélioration de la qualité de vie peut être posée, tout comme le développement de nos infrastructures et de l'offre de logements.

Cependant, en forçant la résiliation des accords avec l'Union européenne une fois un certain nombre de résidents atteints, l'initiative du chaos engendrera un effet domino mettant en péril notre sécurité. Plus précisément, les accords de Schengen et de Dublin, qui sont au cœur de notre coopération européenne en matière d'asile et de sécurité, seraient dénoncés. Schengen fixe, entre autres, le cadre des collaborations policières et le système d'échange sur les personnes recherchées, les véhicules et les objets volés. Sans Schengen, plus de suivi rapide des auteurs de brigandages.

Les accords de Dublin, quant à eux, permettent de désigner le pays responsable de traiter une demande d'asile. En pratique,

cela signifie qu'une seule et unique procédure d'asile a lieu dans le premier pays de l'espace Dublin dans lequel la demande a été enregistrée. Sans ce cadre, chaque requérant pourrait déposer une nouvelle demande dans notre pays...

Les salaires, les logements ou les infrastructures ne se protègent pas en dressant des murs. Ils le sont par des politiques ciblées, efficaces et négociées.

Le 14 juin, ne cédon pas à une rhétorique de fermeture, défendons une Suisse ouverte, solide et capable d'agir avec sang-froid en adéquation avec son environnement. NON à l'initiative du chaos et oui à la responsabilité.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorso

CRÉDITS MAGAZINE

Shutterstock.com

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

G7 À EVIAN

INTERVIEW

Colonel Monica Bonfanti

Commandante de la Police genevoise



À l'approche du sommet du G7 qui se tiendra à Evian du 15 au 17 juin, Genève se prépare à accueillir cet événement avec grande vigilance afin d'éviter les débordements. La Colonel Monica Bonfanti, Commandante de la Police genevoise, nous présente un point sur le dispositif de sécurité qui sera mis en place.

Quel dispositif de sécurité sera mis en place par la police genevoise ? Quel effectif sera déployé et comment ?

Dans le cadre du Sommet du G7 organisé à proximité immédiate de Genève, un dispositif intercantonal a été mis en place conformément au mécanisme IKAPOL, permettant l'engagement de policiers provenant d'autres cantons en appui aux forces genevoises. Ce renfort vise à garantir un niveau de sécurité adapté à

l'ampleur de l'événement, en assurant une présence renforcée et coordonnée sur le terrain. Les effectifs engagés opèrent sous la conduite des autorités genevoises, dans le respect des procédures harmonisées au niveau national, illustrant ainsi la solidarité et la capacité d'action conjointe des polices suisses face à des événements d'envergure internationale.

Par ailleurs, les agents des polices municipales genevoises appuieront la police cantonale dans la mise en œuvre des

mesures sécuritaires sur le territoire cantonal du 10 au 18 juin 2026, dans le cadre de leurs prérogatives légales et sous commandement cantonal.

L'armée va envoyer des renforts. De quel effectif parle-t-on ?

Dans le cadre des mesures de sécurité prévues à l'occasion du Sommet du G7 et sur demande des autorités cantonales, le Conseil fédéral a approuvé l'engagement subsidiaire d'un effectif pouvant aller au-delà de

2'000 militaires, mais limité à un maximum de 5'000, en service d'appui. L'armée soutiendra les polices cantonales de Genève, de Vaud et du Valais en assumant notamment des tâches de protection d'objets, de surveillance, de reconnaissance, de transport et de logistique. Ces mesures viendront compléter le dispositif sécuritaire mis en place par les autorités cantonales. Les opérations se dérouleront à trois niveaux : au sol, sur le lac Léman et dans l'espace aérien.

Combien de policiers seront envoyés en France voisine ?

Il n'y aura pas de policiers suisses envoyés en France, comme il n'y aura pas de policiers français pour assurer la sécurité à Genève, hormis les dispositifs ordinaires de coordination mixtes. Par contre, les moyens de coordination et d'échange seront fortement renforcés pour l'occasion.

Quid d'un éventuel « village anti-G7 » en France voisine ?

À l'heure actuelle, aucune zone d'expression démocratique n'est prévue du côté français.

Comment la coordination avec nos voisins se passe-t-elle ? Avec le Ministère public genevois ?

Le Conseil fédéral a désigné un ambassadeur en charge des discussions franco-suisse. Son rôle est d'échanger les informations pertinentes en lien avec l'organisation du sommet et coordonner les aspects ayant trait tant à la sécurité qu'à l'expression démocratique ou encore aux impacts sur les acteurs économiques et touristiques. Les cantons directement concernés sont systématiquement associés à ces démarches, de même que les partenaires fédéraux.

Le Ministère public est impliqué tant dans les aspects stratégiques dans le domaine judiciaire que dans les aspects opérationnels afin de mettre en place une réponse judiciaire adéquate, tant au niveau législatif qu'opérationnel, afin d'être en capacité de traiter tous les actes judiciaires pouvant découler d'infractions commises en lien avec la tenue du G7 en France voisine.

Quel impact toutes ces mesures auront-elles pour Genève et le quotidien des Genevois ?

Des zones à accès réglementé seront mises en place de manière ciblée et temporaire, uniquement là où les impératifs sécuritaires l'exigent. La majorité de la ville restera accessible, et les services essentiels fonctionneront normalement.

La priorité des autorités est de préserver la continuité de la vie économique locale. Les restrictions, lorsqu'elles sont inévitables, seront communiquées le plus en amont possible, afin que chaque citoyen et

commerçant puisse s'organiser sereinement. Elles seront publiées sur la page internet dédiée du site ge.ch, sur les réseaux sociaux de la police et transmises au médias.

Pour les travailleurs frontaliers, des mesures spécifiques sont prévues, mais pas encore détaillées à l'heure actuelle. Il faut prévoir des contrôles renforcés aux frontières et des possibles ralentissements aux abords des douanes principales. Des informations complémentaires sur ce point sont attendues de la part de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

Une ligne verte sera ouverte avec un numéro d'appel destiné aux questions en lien avec l'événement.

Des manifestations sont-elles à prévoir à Genève ? Comment seront-elles encadrées par la police ?

Conformément à l'arrêté du 26 novembre 2025, certaines manifestations restent autorisées, notamment celles relevant de l'exercice des libertés fondamentales, comme la grève féministe, ainsi que les événements sportifs ou culturels ne nécessitant pas de dispositif policier exceptionnel, ou encore les grandes manifestations déjà programmées, telles que le Bol d'Or du Léman, la Fête de la musique ou les fêtes des écoles. Des adaptations de parcours pourront toutefois être exigées si des conflits apparaissent avec les impératifs de sécurité liés au G7.

Comme d'ordinaire, les demandes de manifestations politiques seront traitées par le département en charge de la sécurité, mais leur organisation pourra être encadrée de manière adaptée au contexte sécuritaire exceptionnel lié au G7. La restriction temporaire en vigueur ne vise pas un mouvement en particulier : elle répond à la nécessité de garantir la sécurité autour de cet événement international.

Nous ne pouvons pas exclure que des manifestations non autorisées aient lieu, notamment en contestation au G7. En cas de manifestation non autorisée à Genève, la police appliquera une logique d'intervention graduée visant à maîtriser la situation sans provoquer d'escalade : après une évaluation rapide du groupe (taille, profil, mobilité), elle procédera à des sommations de dispersion et mettra en place un dispositif dissuasif.

Si le rassemblement reste calme, une tolérance encadrée peut être envisagée, avec canalisation du cortège et restriction des axes sensibles ; en revanche, en cas de refus d'obtempérer ou de risque de débordement, la police passera à une phase de contrainte, incluant dispersion progressive, usage proportionné de moyens intermédiaires et interpellations ciblées des meneurs ou auteurs d'infractions.

Quelles mesures sont prises pour éviter que les événements de 2003 ne se reproduisent ?

Le dispositif de 2026 s'inscrit dans une continuité d'expérience, mais repose sur des capacités sensiblement différentes de celles de 2003. La coordination intercantonale, qui se construisait alors largement au cas par cas, s'appuie aujourd'hui sur le mécanisme IKAPOI consolidé, qui permet un engagement harmonisé et fluide des polices cantonales en appui.

La coopération transfrontalière a elle aussi été profondément renforcée, notamment au travers du Centre de coopération policière et douanière ainsi que des structures de liaison permanentes avec nos homologues français.

Enfin, les enjeux sécuritaires de 2026 ne sont plus ceux de 2003 : la dimension cyber, la surveillance de l'espace aérien face aux drones, la prise en compte des menaces hybrides et l'analyse en temps réel des réseaux sociaux font désormais partie intégrante du dispositif. Les cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que leurs partenaires fédéraux et français, ont acquis au fil des grands événements organisés depuis plus de vingt ans une maîtrise des mécanismes de planification, de conduite et de coopération qui nous permet aujourd'hui d'aborder ce Sommet avec une préparation nettement plus aboutie.

Fort de son expérience dans la gestion de grands événements internationaux, le canton de Genève s'appuie sur des dispositifs éprouvés : analyse de scénarios, mobilisation de ressources humaines et matérielles adaptées, et activation de mécanismes de coopération transfrontalière. L'objectif est de prévenir les débordements et de garantir un encadrement sécuritaire proportionné à l'ampleur de l'événement.

« La priorité des autorités est de préserver la continuité de la vie économique locale. Les restrictions, lorsqu'elles sont inévitables, seront communiquées le plus en amont possible, afin que chaque citoyen et commerçant puisse s'organiser sereinement. »

Y a-t-il des craintes à avoir de ce point de vue ? À ce propos, quel est votre message à l'attention de la population ?

À titre personnel, je veux dire à la population que nous abordons cet événement avec sérieux, préparation et lucidité. Il ne s'agit ni de minimiser les risques, ni d'alimenter des inquiétudes inutiles : notre rôle est précisément d'anticiper, de prévenir et d'être prêts à réagir de manière adaptée. L'expérience acquise lors de précédents sommets internationaux, y compris les enseignements tirés de 2003, permet aujourd'hui d'aborder ce type d'événement avec des outils de planification et de gestion bien plus aboutis.

J'invite chacun à garder confiance, à s'informer par les canaux officiels et à suivre, le cas échéant, les consignes qui seront communiquées. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité de la population tout en préservant au maximum le cours normal de la vie quotidienne.

Comment est financé le dispositif de sécurité ?

Lors des événements liés au G8 de 2003 à Genève, les coûts sécuritaires avaient représenté plusieurs dizaines de millions de francs pour les collectivités publiques. Dans le cadre du G7 à Évian, la situation est différente. Compte tenu des enjeux et de la dimension transfrontalière du dispositif, la Confédération s'engage de manière significative dans le financement des mesures de sécurité, en prenant en charge jusqu'à 80 % des coûts liés à son domaine de compétence.

Cette participation permet de soulager fortement les cantons concernés, dont Genève, tout en garantissant un dispositif sécuritaire à la hauteur des exigences. Elle reflète également la reconnaissance, au niveau fédéral, que ce type d'événement dépasse le seul cadre cantonal et relève d'un intérêt national.

Quel enjeu pour l'image de Genève et de la Suisse ?

Genève, place internationale par excellence, porte une responsabilité qui dépasse son territoire et contribue directement à l'image de la Suisse à l'étranger. Dans ce contexte, garantir une image irréprochable du pays n'est pas un objectif accessoire, mais une priorité pleinement assumée.

Quels sont les risques en matière de cybercriminalité ?

Le dispositif de sécurité intègre pleinement la dimension cyber. Les grands événements internationaux s'accompagnent de risques accrus dans ce domaine, comme l'ont montré certains précédents sommets. Une coordination étroite avec le Centre national pour la cybersécurité permet de renforcer les capacités de détection, de prévention et de réponse, afin de couvrir l'ensemble des menaces, y compris dans l'espace numérique.

Comment les entreprises genevoises sont-elles accompagnées ?

Depuis l'automne, une démarche structurée a été engagée avec les acteurs économiques. Un dialogue étroit est conduit avec les milieux hôteliers et les entreprises concernées, dans une logique de concertation inspirée des retours d'expérience, notamment du G7 de Biarritz en 2019. L'objectif est d'assurer un équilibre entre les impératifs de sécurité et le maintien des activités, en limitant autant que possible les perturbations.

Pourquoi ne pas communiquer davantage sur les risques de manifestations ?

Nous veillons à maintenir une communication responsable, fondée sur une vigilance partagée. La sécurité repose à la fois sur l'action des autorités et sur l'attention de chacun, dans son quotidien. Nous ne demandons pas au public de se substituer aux forces de l'ordre, mais d'adopter des comportements simples et responsables, afin d'éviter des débordements similaires à ceux observés lors de certaines manifestations récentes. Il ne s'agit pas de rassurer à tout prix, mais de permettre à chacun de rester attentif, en tenant compte du fait que certaines situations peuvent évoluer rapidement.

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!



 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

VOTATIONS DU 14 JUIN 2026

Prises de position

Réunis en assemblée le 25 mars à Vernier, dans le quartier de l'Etang, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets fédéraux et cantonaux de la votation populaire du 14 juin.

À cette occasion, le PLR a pris position sur les objets de votation du 14 juin 2026. Avant les discussions et votes, Olivier Fornot, Procureur général et candidat à sa réélection, est venu remercier les membres pour leur engagement dans la campagne pour les élections judiciaires du 29 mars.

NON à l'Initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! »

Après un débat entre Cyril Aellen, conseiller national genevois PLR et son homologue vaudois UDC, Yvan Pahud, les délégués ont rejeté nettement avec quelques abstentions, et sans aucun soutien, l'Initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! ». Déposé par l'UDC, ce texte demande que la population résidente de la Suisse ne dépasse en aucun cas les 10 millions d'ici 2050. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral devra dénoncer les traités internationaux avec l'Union Européenne. Cyril Aellen a rappelé que les accords de Schengen et Dublin sont essentiels pour garantir la santé économique et la sécurité de la Suisse. « Sans les accords de Dublin, nous aurons Calais à Annemasse ! », a lancé notre conseiller national. Il a insisté sur la nécessité de trouver des solutions concrètes telles que la formation des jeunes plutôt que de fixer une limite « absurde et arbitraire » comme le propose l'UDC.

OUI à la modification de la loi sur le service civil

Les délégués ont exprimé un large soutien (47 oui, 1 non, 4 abstentions) à la modification de la loi fédérale sur le service civil. Le but de ces mesures, comme l'a rappelé la conseillère nationale Simone de Montmollin est de s'assurer que le service civil soit « une solution exceptionnelle pour des motifs de conscience et non une option de confort ».

OUI à l'ouverture du dimanche

Après plusieurs épisodes, les Genevois sont appelés à voter pour permettre l'ouverture des magasins deux dimanches par an ainsi que le 31 décembre. Les délégués ont soutenu à l'unanimité ce texte qui doit permettre d'éviter de laisser Genève en difficulté face au tourisme d'achat.

OUI à la modification de la loi pour une expression non ostentatoire des convictions religieuses

Les délégués se sont également prononcés en faveur de la Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et du canton de Genève (Pour une expression non ostentatoire des convictions religieuses). Seuls trois délégués s'y sont opposés. Pour rappel, la L 13035, déposée par l'UDC en 2021, vise à restreindre la possibilité pour les députés, les conseillers municipaux, les conseillers d'État ainsi que les exécutifs communaux de signaler une appartenance religieuse par des signes extérieurs ostentatoires.



OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n° 1 : Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » **NON**

Objet n° 2 : Modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil (LSC) **OUI**

OBJETS CANTONAUX

Objet n°1 : Loi constitutionnelle – expression non ostentatoire des convictions religieuses **OUI**

Objet n°2 : Loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (Ouverture du dimanche) **OUI**

Initiative du chaos : l'initiative qui ne nous veut pas du bien



Par Corine Fiechter

Cheffe de projets économie générale, economiesuisse

En voulant plafonner la population, l'initiative UDC condamnerait la Suisse à dénoncer la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, ce qui ferait automatiquement sauter tous les autres accords bilatéraux I en raison de la clause guillotine – ceux-là mêmes qui garantissent à nos entreprises un accès privilégié au marché intérieur européen. Autant dire que les conséquences économiques seraient brutales.

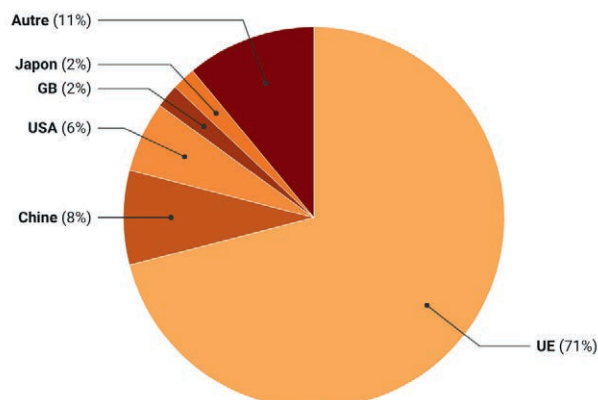
Avec ses droits de douane, Trump a plongé nos entreprises dans l'incertitude totale. Pourtant, les conséquences de l'initiative UDC pourraient être bien pires encore. Et pour cause : la Suisse exporte pratiquement trois fois plus de marchandises vers l'Union européenne (UE) (51 % en 2024) que vers les États-Unis (18 %). En pleine

période de turbulences – entre franc fort, guerres commerciales et autres tensions géopolitiques – saborder notre accès à notre principal débouché commercial serait d'autant plus irresponsable. Croire qu'un accord de libre-échange pourrait remplacer la perte des accords bilatéraux serait illusoire. Les Anglais sont bien placés pour

en parler. Bien qu'ils aient conclu plusieurs accords de libre-échange avec d'autres pays après le Brexit, ils n'ont pas pu compenser, ne serait-ce que partiellement, la perte de leur accès au marché intérieur européen.

Importations de la Suisse 2024

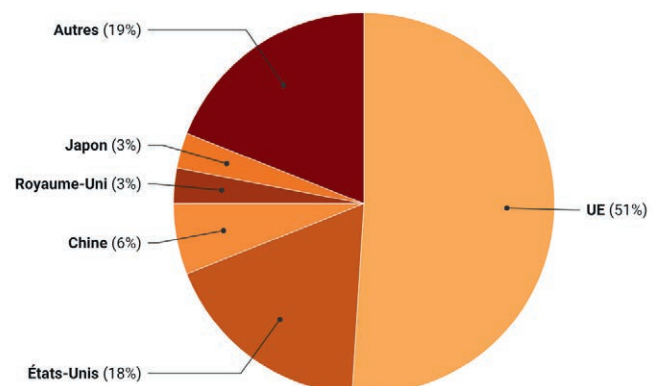
Total conjoncturel (1) - sans or et métaux précieux



Source: Swiss-Impex / BAZG (2025) • Created with Datawrapper

Exportations suisses de marchandises, en 2024

Total conjoncturel (1) - sans l'or et les métaux précieux



Source: Swiss-Impex / OFDF (2025) • Créé avec Datawrapper

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Genève



Affaiblir notre police?

C'est NON!

14 JUIN

INITIATIVE CHAOS NON

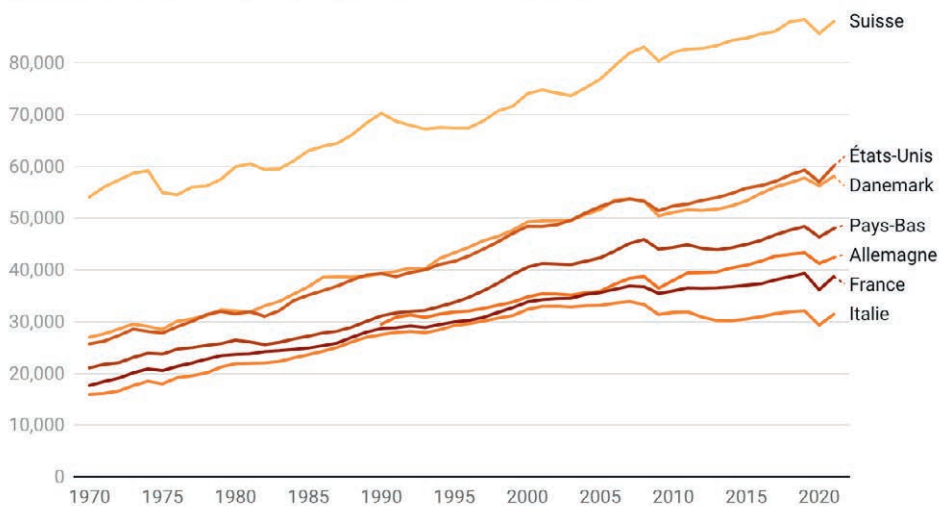
De nouvelles contraintes et des coûts

De plus, les accords bilatéraux apportent des avantages qui vont bien au-delà d'un « simple » accord de libre-échange. Prenons l'exemple de l'ARM – accord sur la reconnaissance mutuelle. Grâce à cet accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce,

nos entreprises peuvent certifier leurs produits en Suisse, et cette certification CE est automatiquement reconnue sur le marché européen. En faisant tomber cet accord, l'initiative UDC contraindrait nos entreprises à faire certifier leurs produits une deuxième fois dans l'UE avant de pouvoir les vendre sur le marché européen. Une double certification entraînerait des

coûts importants – en temps et en argent – et une perte de compétitivité pour nos entreprises exportatrices. Et cet accord n'a rien d'anecdotique. En 2023, l'ARM couvrait un volume d'exportations de plus de 96 milliards de francs, soit environ 72 % des exportations suisses de biens industriels vers l'UE.

Évolution du PIB réel par habitant, en USD



Source: CNUCED (2023) • Created with Datawrapper

Contrairement à ce qu'affirment les initiants, la Suisse s'est enrichie depuis l'introduction des accords bilatéraux.

L'initiative qui enfonce nos PME

L'initiative ne ferait pas qu'entraver nos facilités d'exportation. En exigeant la fin de la libre circulation des personnes, elle empêcherait aussi nos entreprises de recruter librement le personnel et les spécialistes étrangers dont elles ont besoin. Bien entendu, l'initiative ne dit pas un mot de la manière dont l'immigration devrait être gérée si le plafond de 10 millions d'habitants est atteint. Les initiants évoquent vaguement le retour des contingents, sans préciser qui y aurait droit – ou pas. Une chose est sûre : cela fera peser une nouvelle couche de bureaucratie sur les épaules de nos entreprises, et les secteurs générant des marges faibles, tout comme les PME, risquent bien de rester sur le carreau.

Catastrophique pour notre capacité d'innovation

La compétitivité suisse repose sur l'innovation. Et l'innovation exige du savoir et des talents. Pour pouvoir rester parmi les meilleures au monde, nos hautes écoles doivent pouvoir attirer les meilleurs chercheurs et établir des partenariats internationaux. Dans nos universités, environ la moitié des professeurs sont étrangers. Deux tiers des projets de recherche de pointe menés en Suisse ont une dimension internationale.

Sans les accords bilatéraux, la Suisse sera exclue de programmes de recherche leaders au niveau mondial, comme Horizon Europe, Erasmus+, Digital Europe ou Euratom. Ce serait catastrophique pour nos chercheurs,

nos étudiants, mais aussi pour notre capacité d'innovation, qui permet aux entreprises suisses de se démarquer par rapport à d'autres pays aux coûts plus bas. Ce n'est pas un hasard si la moitié des fondateurs de start-up en Suisse n'ont pas de passeport helvétique, et qu'une grande partie des brevets est codéveloppée par des étrangers.

Un grand NON dans l'urne le 14 juin

Tout cela n'a rien d'une fiction. L'initiative UDC demande de prendre des mesures déjà à partir de 9,5 millions d'habitants, qui vont totalement à l'encontre de la libre circulation des personnes avec l'UE. À partir de 10 millions, le texte exige carrément la résiliation. Et l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec

l'UE stipule noir sur blanc que l'ensemble des sept accords bilatéraux cessent d'être applicables six mois après la dénonciation de l'un d'entre eux.

Ce qui est une fiction en revanche, c'est croire que fixer un plafond rigide de la population dans la Constitution fera disparaître d'un coup de baguette magique les problèmes de logement ou de transport. La vérité est que l'initiative ne fera pas baisser les loyers d'un centime, tout comme elle ne libèrera pas une seule place dans le tram. Mais que notre économie, et avec elle, nos postes de travail, nos salaires, nos cotisations et notre niveau de vie, devront payer le prix fort de cette vraie fausse promesse.

CHIFFRES CLÉS

- 51% des exportations suisses sont absorbées par l'UE ;
- 71 % de nos importations de marchandises proviennent de l'UE ;
- Plus d'un milliard de francs de marchandises sont échangés chaque jour ouvrable entre la Suisse et l'UE ;
- Avec 62 %, l'UE est de loin le principal investisseur étranger direct en Suisse ;
- Plus de 96 milliards de francs d'exportation étaient couverts par l'ARM en 2023 ;
- La Suisse gagne 15 400 CHF par habitant grâce à ses exportations vers l'UE. À l'inverse, un Européen gagne 350 CHF grâce aux exportations de l'UE vers la Suisse.

« En exigeant la fin de la libre circulation des personnes, elle empêcherait aussi nos entreprises de recruter librement le personnel et les spécialistes étrangers dont elles ont besoin. »

Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.



Le service civil, une solution exceptionnelle

La révision de la loi sur le service civil (LSC) a pour but d'assurer le respect du principe constitutionnel selon lequel il n'existe pas de libre choix entre le service militaire et le service civil. Le projet prévoit plusieurs mesures destinées à recentrer le service civil sur son objectif initial : proposer une solution de nature exceptionnelle pour les personnes se trouvant dans une situation particulière.

Par la rédaction

AUGMENTATION DES ADMISSIONS AU SERVICE CIVIL

En 2009, l'abandon de l'examen de conscience a entraîné une nette augmentation des admissions au service civil au fil des ans, entraînant une fuite hors de l'armée. Sans remettre en cause le travail précieux effectué par les civilistes, il est néanmoins important de garantir qu'un nombre suffisant d'effectifs formés au sein de l'armée soient disponibles pour assurer la sécurité et la gestion des crises.

LE SERVICE CIVIL, PAS UNE ALTERNATIVE DE CONFORT

Cette révision est décisive, en redessinant le parcours de milliers de jeunes chaque année, elle supprime les incitations inappropriées et garantit que le service civil soit à nouveau perçu comme

une exception justifiée, et non comme une solution confortable. Comme l'a rappelé la conseillère nationale Simone de Montmollin, l'objectif de la modification législative de la LSV est de s'assurer que le service civil soit « une solution exceptionnelle pour des motifs de conscience et non une option de confort ».

LES MESURES PROPOSÉES SONT LES SUIVANTES :

- Au service civil, un minimum de 150 jours de service est garanti dans tous les cas.
- Le facteur 1,5 s'applique aussi au décompte des jours de service des sous-officiers et des officiers au service civil.
- Interdiction des affectations au service civil pour lesquelles il faut avoir commencé ou terminé

des études de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire.

- Pas d'admission de militaires n'ayant plus de jours de service à accomplir.
- Obligation d'accomplir une période d'affectation par année dès l'admission.
- Obligation pour les requérants ayant déposé leur demande pendant l'école de recrues de terminer leur affectation longue au plus tard pendant l'année civile qui suit l'entrée en force de la décision d'admission.

Ces mesures permettraient de freiner les demandes d'admission pour des motifs autres que l'objectif posé, à moins que des personnes ne souhaitent pas accéder au service militaire pour des motifs de conscience.

RÉÉQUILIBRAGE NÉCESSAIRE ENTRE LE SERVICE CIVIL ET L'ARMÉE

L'objectif affiché est de réduire le nombre d'admis au service civil de 7000 à 4000 par année, visant ainsi un rééquilibrage entre le service civil et l'armée au profit de cette dernière, une nécessité au vu de la situation sécuritaire en Europe.

AU CENTRE : LA PROTECTION DE NOTRE PAYS

La révision de la LSC replace au centre l'obligation de contribuer à la protection de notre pays. Le PLR vous invite à voter OUI à la modification de la loi fédérale sur le service civil.





GRICHTING HOTEL

Au coeur des Alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad
Tél: +41 76 462 60 13

www.hotel-grichting.com



Loèche-les-Bains

Urgence d'un cadre stable et pérenne pour le commerce genevois : votons OUI à la loi 11715



Par Jacques Béné

Député au Grand Conseil
et auteur du projet de loi initial

Le 14 juin prochain, nous avons l'opportunité de soutenir concrètement notre économie locale en acceptant la loi 11715, qui autorise l'ouverture des commerces deux dimanches par an, en plus du 31 décembre déjà acquis. Ce projet, mesuré et équilibré, répond à une réalité économique urgente : le commerce genevois souffre.

La Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) doit être modifiée et c'est le but du projet de loi : ouverture des commerces au maximum deux dimanches par année, sous réserve du respect des compensations prévues par les usages, supprimant ainsi la clause illicite liant les ouvertures dominicales à l'existence d'une CCT étendue à l'ensemble des commerces.

ENCADREMENT DU TRAVAIL DOMINICAL

Contrairement à certaines idées reçues, cette loi ne généralise pas le travail dominical. Elle l'encadre

strictement : sur la base du volontariat, sans allongement de la durée hebdomadaire de travail, et avec des compensations supérieures aux exigences fédérales. À Genève, selon les usages, pour le travail du dimanche, les salariés bénéficient d'une majoration de 100 %, bien au-delà du minimum légal de 50% de majoration qu'impose la loi fédérale sur le travail.

LE COMMERCE SOUFFRE

Le commerce souffre de la concurrence frontalière, où les horaires sont plus souples. Il souffre de l'essor du commerce en ligne, accessible 24h/24. Il souffre des travaux qui rendent

l'accès aux zones commerciales difficile et dissuadent la clientèle de se déplacer. Et il souffre encore des séquelles de la pandémie du COVID. Dans ce contexte, permettre deux dimanches d'ouverture par an n'est pas une révolution, mais une respiration.

UNE RÉPONSE PRAGMATIQUE

Ce projet de loi ne vise pas à déréguler, mais à adapter. Il offre une réponse pragmatique, soutenue par les petits commerçants, par une partie significative des travailleurs – notamment les étudiants – et par tous ceux qui souhaitent voir Genève

rester une ville dynamique et attractive. Au-delà de répondre aux attentes de la clientèle locale, l'attrait touristique que représenteraient des ouvertures dominicales en fin d'année n'est pas négligeable.

Pour soutenir notre tissu économique, pour offrir des opportunités de travail ponctuel, pour répondre aux attentes des consommateurs et des commerçants : **votons OUI à la loi 11715.**

« Ce projet de loi ne vise pas à déréguler, mais à adapter. Il offre une réponse pragmatique, soutenue par les petits commerçants, par une partie significative des travailleurs. »



Pourquoi la votation du 30 novembre 2025 a été annulée ? On résume :

28 novembre 2024 : la Chambre administrative de la Cour de justice a admis le recours des syndicats contre la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) autorisant les commerces genevois employant du personnel à ouvrir le dimanche 22 décembre 2024.

6 décembre 2024 : Genève Commerces et la NODE ont formé recours au Tribunal fédéral contre cette décision.

17 décembre 2024 : le Tribunal fédéral a accordé l'effet suspensif au recours, ce qui a eu pour conséquence que les commerces assujettis à la Loi genevoise sur les heures d'ouverture des magasins ont pu rester ouverts le dimanche 22 décembre 2024 jusqu'à 17h.

4 septembre 2025 : Le Tribunal fédéral a admis, sur le fond, le recours de Genève Commerces et de la NODE. Il considère, en effet, que la base légale genevoise liant l'ouverture des commerces trois dimanches par année à l'existence d'une Convention collective de travail (CCT) viole le droit fédéral. Partant, la décision de l'OCIRT autorisant les commerces genevois employant du personnel à ouvrir le dimanche 22 décembre 2024 était justifiée puisqu'une telle ouverture n'excédait pas le quota des quatre dimanches prévus par le droit fédéral. Le Tribunal fédéral ajoute ainsi qu'il appartiendra « au législateur cantonal de clarifier la situation, en modifiant [la LHOM] dans un sens conforme au droit fédéral (...) ».

15 octobre 2025 : décision du Conseil d'État d'annuler la votation sur l'ouverture dominicale des magasins prévue le 30 novembre 2025, estimant que le contexte juridique et politique avait profondément évolué depuis la fixation du scrutin, rendant la votation difficilement lisible pour la population sur la base des textes édités dans la brochure de votation antérieurement à l'arrêt du Tribunal fédéral.

Les signes religieux n'ont pas leur place au parlement

Lors de la votation du 14 juin, les Genevois sont appelés à se prononcer sur une interdiction du port des signes religieux au Grand Conseil et dans les conseils municipaux. Céline Zuber-Roy, députée, présente les raisons de soutenir cette proposition.



Par Céline Zuber-Roy

Députée au Grand Conseil

POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

La modification constitutionnelle soumise au vote le 14 juin à Genève est simple et ciblée : interdire le port de signes religieux ostensibles au sein du parlement cantonal et des conseils municipaux. Derrière cette mesure précise se joue une question de principe : quelle image et quelle posture doivent adopter celles et ceux qui exercent un mandat politique au nom de l'ensemble de la population ?

Dans une démocratie représentative, les élus incarnent l'intérêt général. Ils ne sont pas les porte-voix d'une communauté particulière, mais les dépositaires d'une responsabilité collective. Il est donc légitime d'attendre d'eux une certaine retenue dans l'expression visible de leurs convictions religieuses. Cette règle ne nie pas les croyances : elle garantit que, dans

les lieux de décision, ce sont les idées et les arguments qui priment.

Le Grand Conseil et les conseils municipaux ne sont pas des lieux comme les autres. Ils sont le cœur du débat public institutionnel, là où se prennent des décisions qui engagent l'ensemble de la collectivité. Pour que celui-ci reste serein et rassembleur, il doit se dérouler dans un cadre neutre. Cela est d'autant plus nécessaire à l'heure où les tensions au Proche-Orient ont un écho direct en Suisse, y compris à Genève. Des manifestations, des mobilisations communautaires et des discours de plus en plus polarisés fragilisent la cohésion sociale locale. Dans ce contexte, la présence de signes religieux visibles dans une enceinte démocratique comme le parlement ne peut qu'accroître les fractures et nuire à l'atmosphère

de respect mutuel et de dialogue démocratique nécessaire au travail parlementaire.

Cette mesure renforce également la confiance des citoyens. Dans une société pluraliste comme Genève, il est essentiel que chacun puisse se reconnaître dans ses représentants, sans se sentir exclu ou mis à distance par l'affichage de convictions particulières. En interdisant les signes religieux visibles, on renforce la perception que les décisions politiques sont prises sur la base de principes universels et rationnels, non influencés – ou perçus comme influencés – par des croyances spirituelles. Cela protège non seulement la légitimité de l'État, mais aussi celle des élus eux-mêmes dans leur rôle de représentants de toute la population.



« La présence de signes religieux visibles dans une enceinte démocratique comme le parlement ne peut qu'accentuer les fractures et nuire à l'atmosphère de respect mutuel et de dialogue démocratique nécessaire au travail parlementaire. »

POURQUOI REVOTONS-NOUS ?

En février 2019, le peuple genevois a accepté la loi sur la laïcité qui contenait déjà la même interdiction. Cette dernière a toutefois été annulée par la Chambre constitutionnelle genevoise pour violation du droit fédéral, sans possibilité de recours au niveau fédéral. Ainsi, l'instance judiciaire qui est la plus compétente pour définir le contenu du droit fédéral – le Tribunal fédéral – n'a pas pu se prononcer sur la légalité de cette interdiction. Au vu de l'importance du sujet, il est légitime de souhaiter qu'une autorité fédérale se prononce sur la conformité au droit fédéral d'une telle interdiction, ce qui sera possible en cas d'acceptation populaire le 14 juin.

Sans rentrer dans les détails juridiques – car une votation populaire n'a pas pour but de contrôler la légalité d'un objet mais bien de se prononcer sur son opportunité politique – il ne s'agit pas d'interdire la foi, ni d'exclure qui que ce soit des parlements. La restriction est très limitée : elle concerne uniquement la manifestation visible de convictions religieuses dans un contexte très spécifique, les séances plénières et les manifestations officielles, c'est-à-dire uniquement quelques heures par mois. Cette atteinte légère est proportionnée et nécessaire pour garantir la laïcité et maintenir des institutions démocratiques préservées des tensions religieuses.

CHOISIR DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NEUTRES ET APAISÉES

Soutenir cette modification, c'est affirmer que l'exercice d'un mandat politique implique des devoirs particuliers. C'est choisir des institutions démocratiques neutres et apaisées. Le 14 juin, Genève a l'occasion de renforcer un principe fondamental de sa vie démocratique.

Félicitations à Olivier Jornot, réélu au poste de Procureur général

Les Genevoises et Genevois ont renouvelé leur confiance à Olivier Jornot. Le candidat du PLR va ainsi pouvoir poursuivre son travail à la tête du Ministère public. Présenté par le PLR et soutenu par Le Centre et l'UDC, il l'emporte dès le premier tour avec 44'673 voix. Un score qui démontre l'adhésion des électrices et électeurs à la politique pénale menée depuis son entrée en fonction.

À l'issue d'une campagne parfois houleuse, le PLR Genève se réjouit de cette réélection qui va permettre à la justice de retrouver un fonctionnement serein et efficace. Le parti tient à féliciter Olivier Jornot pour cette victoire ainsi que l'équipe et les sympathisants qui ont mené campagne à ses côtés. Le PLR remercie aussi Le Centre et l'UDC pour leur soutien qui a aussi permis de l'emporter face au candidat d'extrême gauche.

« Alors même qu'il n'avait pas le soutien de l'ensemble de la droite, Olivier Jornot l'a emporté dès le premier tour face à une gauche totalement unie », a souligné Murat-Julian Alder, président du comité électoral. Et Pierre Nicollier, Président du PLR Genève d'ajouter : « Olivier Jornot est élu avec le même nombre de voix que le conseiller d'État Nicolas Walder. Et ce dès le premier tour. »

Olivier Jornot a réagi à sa réélection : « Je remercie la population pour son soutien. Je vais m'atteler dès demain à relever les défis qui attendent la justice, avec tous ses magistrats et collaborateurs. » Grâce à cette confiance renouvelée et fort de son expérience, le Procureur général va poursuivre son action en se concentrant sur ses quatre priorités : la fermeté face à la violence sous toutes ses formes ; une meilleure prise en charge des victimes ; l'obtention de moyens supplémentaires et la numérisation de la justice.

Pour rappel, notre canton a connu un recul de la criminalité en 2025, notamment une diminution des infractions contre le patrimoine ainsi que les infractions contre l'intégrité sexuelle. En la matière, l'action coordonnée du Ministère public et du Conseil d'État a démontré son efficacité. Il faut poursuivre dans cette

voie et continuer de lutter contre les home-jackings qui, eux, ont connu une augmentation.

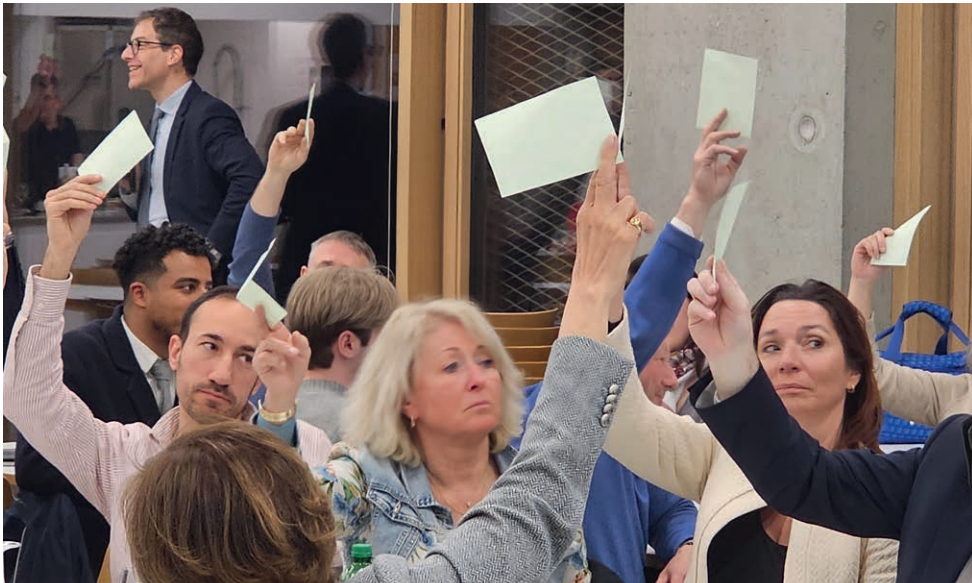
Le PLR tient aussi à féliciter les magistrats et collaborateurs du Ministère public pour leur engagement : ils méritent un plein soutien dans l'accomplissement de leur mission. Le parti adresse les mêmes félicitations à l'ensemble des membres du Pouvoir judiciaire, dont les magistrats ont été élus tacitement.



PLR EN IMAGES

ADD à Vernier





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00